

## France moche : Chavelot citée au palmarès par l'association Paysages de France

Si elle se défend d'affirmer que la petite commune vosgienne représente la France moche, l'association Paysages de France a tout de même attribué un prix à la zone commerciale du Pré-Droué en raison de la prolifération des enseignes des concessionnaires automobiles. Sur des critères très subjectifs.

Ph.N. - 15 nov. 2023 à 07:00 | mis à jour le 15 nov. 2023 à 21:08 -



Lorsqu'il a reçu, il y a quelques jours, un courrier recommandé de la part de l'association Paysages de France, [Francis Allain, le maire de Chavelot](#), a été plus que surpris. Car la zone commerciale du Pré-Droué, située entre Golbey et Chavelot, venait en effet d'être désignée comme l'un des 4 lieux représentant la France moche en 2023 aux côtés de l'entrée de ville d'Honfleur, la place des Vosges à Paris ou une rangée de plots de circulation à Carnac.

Sur des critères forcément subjectifs. « On demande à nos adhérents de nous envoyer des photos qui sont emblématiques de [la prolifération des enseignes publicitaires](#) et après on choisit parmi ces photos » confie Olivier Saladin, l'un des administrateurs de [Paysages de France](#). Lequel concède toutefois n'avoir reçu qu'une quinzaine de clichés cette année. Sur toute la France ? Cela fait peu pour établir un palmarès national. D'autant plus que la photo reçue de la zone du Pré-Droué qui a été retenue, remonte à au moins deux ans.

« [Il y a plusieurs totems et bannières qui ont disparu depuis](#) cette date puisque nous ne faisons plus la marque Mitsubishi notamment » explique David Chopot, le patron de la concession Fiat. Qui rappelle qu'il n'a pas son mot à dire concernant les enseignes installées devant son garage. « Il y a un cahier des charges à respecter avec les marques automobiles » ajoute le concessionnaire. De son côté, Francis Allain, le maire de Chavelot, ne cache pas son étonnement.



Le maire de Chavelot, Francis Allain. Photo Vosges Matin

« Cette zone n'est pas plus moche que d'autres et il en existe des centaines identiques dans tout le pays ». L' élu rappelle aussi que sa commune n'ayant pas 10 000 habitants, mais seulement 1300, il n'est pas contraint d'avoir un règlement local de publicité qui régit la taille et l'emplacement des publicités dans sa commune. « Par contre, nous avons instauré en 2020 la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), qui est d'un montant minime mais qui a incité certains professionnels à réduire la voilure. »

Comme en 2022 lorsqu'elle avait épinglé Villard-de-Lans ou cette année avec Honfleur, l'association indique ne pas vouloir « stigmatiser des communes mais plutôt mettre en évidence des atteintes aux paysages et sensibiliser le grand public et les élus », ajoute Olivier Saladin. Qui reconnaît que ce palmarès de la France moche, très subjectif, n'a que peu d'effets sur la diminution des enseignes.